



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### ASSEMBLÉE ORDINAIRE 26 FÉVRIER 2024

Assemblée ordinaire du conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), tenue le lundi 26 février 2024 à 9 h 30 au siège social, situé au 4445, côte de Terrebonne à Terrebonne, sous la présidence de M. Benoit Ladouceur, et à laquelle ont assisté :

Mme Lise Gagnon, 1<sup>re</sup> vice-présidente  
M. Robert Auger, 2<sup>e</sup> vice-président  
M. Raymond Berthiaume, membre  
Mme Anna Guarnieri, substitut  
Mme Patricia Lebel, substitut

Étaient également présents :

Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière  
Mme Valérie Foucault, coordonnatrice administrative et assistante secrétaire-trésorière  
M. Louis-Philippe Buist, ing., directeur des opérations et ingénierie

Étaient absentes :

Mme Nathalie Lepage, membre  
Mme Michèle Demers, membre

#### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-11 (Ouverture de l'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume  
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** l'assemblée soit ouverte.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

#### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-12 (Adoption de l'ordre du jour)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Robert Auger

**QUE** l'ordre du jour soit accepté tel que présenté.

#### **ORDRE DU JOUR**

1. Ouverture de l'assemblée;
2. Adoption de l'ordre du jour;
3. Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2024;
4. Dépôts :
  - Rapport annuel des opérations pour l'année 2023;
  - Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ pour l'année 2023;
  - Lettre d'embauche au poste de coordonnateur des services techniques;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

5. Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer;
6. Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs;
7. Nomination de la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM;
8. Autorisation d'ajout de carte de crédit – Directrice générale et secrétaire-trésorière;
9. Nomination d'un membre votant représentant l'employeur au sein du comité de retraite du régime complémentaire de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins;
10. Avis de motion règlement 44 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$;
11. Avis de motion règlement 45 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$;
12. Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2021-013);
13. Autorisation de travaux supplémentaires – Construction Kingsboro inc. – Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant (RAIM-2023-004);
14. Autorisation de travaux supplémentaires – Charex inc. – Mise à niveau de la station de surpression George-VI (RAIM-2022-011);
15. Autorisation de travaux supplémentaires – Nordmec Construction inc. – Mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine d'eau potable de la RAIM (RAIM-2023-001);
16. Autorisation pour un mandat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Regroupement d'achats pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau;
17. Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 modifiant l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable entre la Ville de Bois-des-Filion, la Ville de Terrebonne et la RAIM;
18. Affaires nouvelles;
19. Correspondances :
  - Ville de Bois-des-Filion – Résolution 2024-02-062 – Autorisation de signature – Avenant à l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable;
  - Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Prolongation du contrat n° 2022-0588-01 Micro-ordinateurs de table, portables, serveurs x86 et tablettes électroniques pour les parties au regroupement d'achats;
20. Période de questions;
21. Levée de l'assemblée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-13** **(Adoption du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2024)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon  
APPUYÉ PAR : Robert Auger

**QUE** le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 22 janvier 2024 soit accepté tel que présenté.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-14** **(Dépôts)**

---

IL EST RÉSOLU :

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins prenne connaissance des dépôts suivants :

- Rapport annuel des opérations pour l'année 2023;
- Liste des contrats de plus de 2 000 \$ et moins de 25 000 \$ avec un même fournisseur et totalisant plus de 25 000 \$ pour l'année 2023;
- Lettre d'embauche de M. Pierre Jean au poste de coordonnateur des services techniques.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-15** **(Adoption des listes des paiements émis, des salaires et déductions payés par retrait direct et des comptes à payer)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger  
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) accepte la liste des paiements émis pour le mois de décembre 2023 au montant de 959 406,91 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte la liste des paiements émis pour le mois de janvier 2024 et celle des salaires et déductions payés par retrait direct aux montants respectifs de 2 019 298,70 \$ et 168 251,82 \$.

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM accepte les listes des comptes à payer aux montants respectifs de 81 170,74 \$ et 1 217 959,83 \$ préparées le 20 février 2024, ainsi que celle de 4 780,58 \$ préparée le 14 février 2024 et en autorise les paiements.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### RÉSOLUTION NO : A2024-02-16

#### (Approbation des hypothèses actuarielles – Avantages sociaux futurs)

**ATTENDU QU'**il y a lieu que le conseil d'administration de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) approuve les hypothèses actuarielles utilisées pour la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2023;

**ATTENDU** la recommandation de la firme Normandin Beaudry quant aux choix des hypothèses actuarielles à utiliser;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM approuve les hypothèses actuarielles suivantes aux fins de la comptabilisation des avantages sociaux futurs au rapport financier 2023 :

#### Hypothèses économiques

<b>Taux de rendement des actifs</b>	<b>Taux d'actualisation</b>									
<ul style="list-style-type: none"><li>• Volet antérieur : 5,75 %</li><li>• Nouveau volet : 6,25 %</li></ul>	<table border="1"><thead><tr><th>Période</th><th>Début</th><th>Fin</th></tr></thead><tbody><tr><td>• Volet antérieur :</td><td>5,75 %</td><td>6,40 %</td></tr><tr><td>• Nouveau volet :</td><td>6,25 %</td><td>7,00 %</td></tr></tbody></table>	Période	Début	Fin	• Volet antérieur :	5,75 %	6,40 %	• Nouveau volet :	6,25 %	7,00 %
Période	Début	Fin								
• Volet antérieur :	5,75 %	6,40 %								
• Nouveau volet :	6,25 %	7,00 %								
<b>Augmentation des salaires</b>	<b>Rente maximale</b>									
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2,70 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Volet antérieur : 1 800 \$</li><li>• Nouveau volet : 2 300 \$</li></ul>									
<b>Augmentation de l'IPC</b>	<b>Valeurs de transfert</b>									
<ul style="list-style-type: none"><li>• 2,10 %</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• 4,25 %</li></ul>									
<b>Frais de gestion passive, de garde et d'administration</b>										
<ul style="list-style-type: none"><li>• Implicite dans le taux d'actualisation (estimé à 0,17 %)</li></ul>										

#### Hypothèses démographiques

<b>Mortalité (après la retraite)</b>	<b>Âge à la retraite</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Taux de la table de mortalité 2014 du secteur public (CPM2014) – échelle d'amélioration CPM-B</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Participants actifs : 90 % à l'âge de retraite facultative et 10 % à 65 ans</li><li>• Participant ayant droit à une rente différée : 65 ans</li></ul>
<b>Facteur d'ajustement</b>	<b>Cessation d'emploi</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucun</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune</li></ul>
<b>Invalidité</b>	
<ul style="list-style-type: none"><li>• Aucune</li></ul>	

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### RÉSOLUTION NO : A2024-02-17

#### (Nomination de la Directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM)

---

**ATTENDU** la résolution A163-12-2023 confirmant la démission de M. Stéphane Schmidt à titre de directeur général et secrétaire-trésorier de la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) en date du 1<sup>er</sup> décembre 2023;

**ATTENDU QUE** cette résolution nommait également Mme Valérie Foucault au poste de directrice générale et secrétaire-trésorière par intérim et de M. Louis-Philippe Buist au poste d'assistant secrétaire-trésorier, et ce, jusqu'à ce que le poste vacant de directeur général et secrétaire-trésorier soit pourvu;

IL EST PROPOSÉ PAR : Lise Gagnon

APPUYÉ PAR : Robert Auger

**QUE** le conseil d'administration nomme Mme Geneviève Ollivier à titre de directrice générale et secrétaire-trésorière de la RAIM en date du 26 février 2024.

**QUE** la directrice générale et secrétaire-trésorière soit autorisée à signer, pour et au nom de la RAIM, les chèques et les documents bancaires.

**QUE** la rémunération annuelle de Mme Geneviève Ollivier soit fixée à 160 000 \$ et que les autres conditions de travail soient celles prévues au document « Conditions de travail des employés cadres de la Ville de Terrebonne ».

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### RÉSOLUTION NO : A2024-02-18

#### (Autorisation d'ajout de carte de crédit – Directrice générale et secrétaire-trésorière)

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QU'**une carte de crédit Visa Desjardins soit émise au nom de madame Genevieve Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière à la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), avec les mêmes conditions que les autres détenteurs de carte soit un montant maximal de crédit de 5 000 \$.

**QUE** la secrétaire-trésorière, ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soit autorisée à signer pour et nom de la RAIM tous les documents requis par Visa Desjardins.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-19**

**(Nomination d'un membre votant représentant l'employeur au sein du comité de retraite du régime complémentaire de retraite de la RAIM et la MRC les Moulins)**

---

**ATTENDU** la résolution 28-03-2019 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM), nommait ses représentants pour siéger sur le comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et la MRC les Moulins à titre de membres votants représentants de l'employeur;

**ATTENDU** les résolutions 85-08-2019, 109-09-2020, A28-02-2023, A106-09-2023 et A114-10-2023 par lesquelles la RAIM modifiait la désignation de ses membres votants représentants de l'employeur au sein dudit comité de retraite;

**ATTENDU** la démission de M. Stéphane Schmidt de la RAIM;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** le conseil d'administration nomme Mme Geneviève Ollivier, directrice générale et secrétaire-trésorière à la RAIM pour siéger au comité de retraite du Régime complémentaire de retraite des employés de la RAIM et la MRC les Moulins à titre de membre votant représentant de l'employeur, en remplacement de M. Stéphane Schmidt.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-20**

**(Avis de motion règlement 44 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$)**

---

Le conseiller Raymond Berthiaume donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 44 décrétant des travaux de mise à niveau des décanteurs principaux de l'usine de production d'eau potable et autorisant un emprunt au montant de 2 690 000 \$;

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

### **RÉSOLUTION NO : A2024-02-21**

**(Avis de motion règlement 45 – Règlement d'emprunt décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$)**

---

La conseillère Lise Gagnon donne avis de motion à l'effet d'adopter à une prochaine assemblée ordinaire ou extraordinaire, le projet de règlement numéro 45 décrétant des travaux de mise à niveau des stations Hauteville et Masson et autorisant un emprunt au montant de 5 700 000 \$;

Copie du projet de règlement est remise aux membres du conseil présents.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**RÉSOLUTION NO : A2024-02-22**

**(Autorisation d'honoraires supplémentaires – BHP Experts-conseils S.E.C. –  
Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de  
l'existant (RAIM-2021-013))**

---

**ATTENDU** la résolution A106-09-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a accepté la soumission de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour les services professionnels de conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant au montant de 197 929,46 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** les résolutions A42-04-2022, A147-12-2022 et A142-11-2023 autorisant le coût des honoraires supplémentaires des avenants 1 à 5 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C. au montant total de 119 152,33 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU QU'**une autre demande d'avenant a été émise relativement à la surveillance de chantier supplémentaire devant être réalisée pour les ouvrages de génie civil, de structure et d'électricité, soit;

<u>Avenant 6</u>	Surveillance additionnelle	92 532,91 \$ (t.t.c.)
------------------	----------------------------	-----------------------

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel

APPUYÉ PAR : Robert Auger

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM approuve le coût des honoraires supplémentaires de l'avenant 6 de la firme BHP Experts-conseils S.E.C., le tout au montant de 80 480,90 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 41.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A2024-02-23**

**(Autorisation de travaux supplémentaires – Construction Kingsboro inc. –  
Construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de  
l'existant (RAIM-2023-004))**

---

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme BHP Experts-conseils S.E.C. pour la conception des plans et devis et la surveillance des travaux de construction d'un nouveau surpresseur Côte de Terrebonne et démolition de l'existant par la résolution A106-09-2021;

**ATTENDU** la résolution A62-05-2023 acceptant la soumission de l'entreprise Construction Kingsboro inc. pour la réalisation de ces travaux, au montant de 3 884 877,28 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** les résolutions A93-08-2023 et A143-11-2023 autorisant le coût des travaux supplémentaires des avis de changement 1, 2 et 8, le tout au montant de 99 848,93 \$ (t.t.c.);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** trois (3) autres avis de changement ont été émis en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 51 482,37 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de changement 8-AR1	Remplacement de la membrane du réservoir existant - Quantités supplémentaires ajoutées à l'avenant 8	40 376,89 \$ (t.t.c.)
Avis de changement 10	Modification de composantes électriques et du panneau de contrôle	3 103,64 \$ (t.t.c.)
Avis de changement 12	Modification des linteaux d'acier sur la structure	8 001,85 \$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été approuvées par M. Maxime Latendresse, ingénieur de la firme BHP Experts-conseils S.E.C.;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires de Construction Kingsboro inc. lié aux avis de changement 10 et 12, et approuve celui associé à l'avis de changement 8-AR1, le tout au montant de 44 777,01 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 41.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : A2024-02-24

**(Autorisation de travaux supplémentaires - Charex inc. - Mise à niveau de la station de surpression George-VI (RAIM-2022-011))**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme FNX-Innov inc. pour les services professionnels pour la mise à niveau de la station de surpression George-VI par les résolutions A32-03-2021 et A104-09-2021;

**ATTENDU** la résolution A137-11-2022 acceptant la soumission de l'entreprise Charex inc. pour la réalisation de ces travaux, au montant de 1 945 211,90 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** les résolutions A84-07-2023 et A105-09-2023 autorisant le coût des travaux supplémentaires des directives de changement 1 à 15 de Charex inc., le tout au montant de 54 125,15 \$ (t.t.c.);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** deux (2) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 33 040,46 \$ (t.t.c.), soit :

Directive de changement n°16	Modifications diverses en électricité	14 195,03 \$ (t.t.c.)
Directive de changement n°17	Modification au panneau de contrôle, aux variateurs et à la programmation	18 845,43 \$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été approuvées par M. Mathieu Bérubé, ingénieur de la firme FNX-Innov inc.;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Patricia Lebel  
APPUYÉ PAR : Anna Guarnieri

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires de Charex inc. lié à la directive de changement n°16, et approuve celui associé à la directive de changement n°17, le tout au montant de 28 737,08 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 42.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : A2024-02-25

**(Autorisation de travaux supplémentaires – Nordmec Construction inc. – Mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine d'eau potable de la RAIM (RAIM-2023-001))**

**ATTENDU** la résolution A20-02-2021 par laquelle la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) a mandaté la firme Tetra Tech QI inc. pour les services professionnels pour la mise aux normes des systèmes de dosage de produits chimiques (RAIM-2021-001);

**ATTENDU** la résolution A36-03-2023 acceptant la soumission de l'entreprise Nordmec Construction inc. pour la réalisation des travaux de mise aux normes des systèmes de dosage d'alun et d'hypochlorite de sodium de l'usine d'eau potable de la RAIM au montant de 2 250 640,22 \$ (t.t.c.);

**ATTENDU** les résolutions A104-09-2023 et A116-10-2023 autorisant le coût des travaux supplémentaires des directives de changement 3, 5, 6A, 6B, 7, 8-R1, 9-R1, 10, 13 et 14-R1, le tout au montant de 71 966,73 \$ (t.t.c.);



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU QUE** six (6) autres directives de changement ont été émises en raison d'imprévus rencontrés lors de la réalisation des travaux et que le coût des travaux additionnels qui en découlent totalise un montant de 34 436,47 \$ (t.t.c.), soit :

Avis de <u>changement 11</u>	Changement d'alimentation des automates programmables industriels (PLC)	(4 098,03) \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 16</u>	Modification du revêtement de plancher de la salle d'alun	(2 067,81) \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 20A</u>	Remplacement d'un serpentin dans la salle de traitement des eaux résiduaires	15 326,70 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 21</u>	Modification des panneaux de régulation de la ventilation	10 597,28 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 23-R1</u>	Alimentation électrique du chauffe- eau au secteur alun	4 817,99 \$ (t.t.c.)
Avis de <u>changement 24-R1</u>	Modification des panneaux de contrôle – Normalisation RAIM	9 860,35 \$ (t.t.c.)

**ATTENDU QUE** ces modifications ont été approuvées par M. Marc Robitaille, ing., chargé de projets de la firme Tetra Tech QI inc.;

**ATTENDU QU'**en vertu de l'article 573.3.0.4 de la *Loi sur les cités et villes*, la RAIM peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change en rien la nature;

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM entérine le coût des travaux supplémentaires de Nordmec Construction inc. lié aux avis de changement 11, 16, 21 et 24-R1, et approuve celui associé aux avis de changement 20A et 23-R1, le tout au montant de 29 951,27 \$ (taxes en sus), à être pris à même les fonds disponibles du règlement d'emprunt numéro 38.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : A2024-02-26

**(Autorisation pour un mandat avec le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) – Regroupement d'achats pour l'acquisition de commutateurs et produits réseau)**

**ATTENDU QUE** la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM) souhaite adhérer au regroupement d'achats mis en place par le Centre d'acquisitions gouvernementales (CAG) pour l'achat de commutateurs et produits réseau couvrant la période du 16 mars 2023 au 15 mars 2025;

**ATTENDU QUE** le CAG accepte d'inclure la RAIM audit regroupement d'achats actuellement en cours;



No de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal des délibérations de la Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins

**ATTENDU** l'article 573.3.2 de la *Loi sur les cités et villes* permettant à toute régie ou municipalité de se procurer un bien meuble ou tout service auprès du CAG;

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri

APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM approuve l'adhésion de la Régie au regroupement d'achats mis en place par le CAG pour l'achat de commutateurs et produits réseau couvrant la période du 16 mars 2023 au 15 mars 2025, incluant une option de renouvellement de douze (12) mois, si applicable.

**QUE** la RAIM confie au CAG le mandat d'acquérir, pour et en son nom, les biens ou les services visés par la présente acquisition gouvernementale et s'engage à respecter les termes de ce contrat.

**D'AUTORISER** le directeur des opérations et ingénierie à signer, pour et au nom de la RAIM, tous les documents utiles ou nécessaires en lien avec le présent mandat d'achat et à agir à titre de représentant de la Régie pour la gestion de ce contrat.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

#### RÉSOLUTION NO : A2024-02-27

**(Autorisation de signature de l'avenant numéro 1 modifiant l'Entente intermunicipale de fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable entre la Ville de Bois-des-Filion, la Ville de Terrebonne et la RAIM)**

**ATTENDU** la résolution A32-03-2022 concernant l'entente intermunicipale de fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable entre la Ville de Bois-des-Filion, la Ville de Terrebonne et la Régie d'aqueduc intermunicipale des Moulins (RAIM);

**ATTENDU QUE** les parties ont convenu de modifier l'entente afin d'apporter des précisions quant à la répartition des coûts d'immobilisation, à la durée de la garantie des travaux ainsi qu'au mode de fonctionnement concernant l'installation de débitmètres;

**ATTENDU QU'**il y a lieu de modifier les articles 3.2.1, 4.4 et 5 de l'entente existante afin de refléter la volonté des parties;

IL EST PROPOSÉ PAR : Raymond Berthiaume

APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** le conseil d'administration de la RAIM autorise la signature de l'avenant numéro 1 modifiant l'entente intermunicipale de fourniture de services d'urgence ponctuels en matière d'eau potable entre la Ville de Bois-des-Filion, la Ville de Terrebonne et la RAIM.

**QUE** le président ou en son absence un des vice-présidents, ainsi que la secrétaire trésorière ou en son absence l'assistante secrétaire-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la RAIM, ledit avenant, incluant toute modification mineure qui pourrait être apportée à celui-ci ainsi que tout document nécessaire pour y donner son plein effet.

### ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ



No de résolution  
ou annotation

**Procès-verbal des délibérations de la  
Régie d'Aqueduc Intermunicipale des Moulins**

**RÉSOLUTION NO : A2024-02-28  
(Correspondances)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Robert Auger  
APPUYÉ PAR : Lise Gagnon

**QUE** les correspondances mentionnées à l'ordre du jour soient acceptées tel que présentées.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

**RÉSOLUTION NO : A2024-02-29  
(Levée d'assemblée)**

---

IL EST PROPOSÉ PAR : Anna Guarnieri  
APPUYÉ PAR : Patricia Lebel

**QUE** l'assemblée soit levée.

**ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ**

Président

Secrétaire-trésorière